



RÈGLEMENT du 3ème TROPHÉE NATIONAL DE PÉTANQUE ATSCAF 7 au 8 septembre 2024 à AIZENAY

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF Vendée organisent conjointement l'édition 2024 du Trophée National de pétanque ouvert à tous les agents des administrations financières.

ARTICLE 2 – comité d'organisation

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou de son représentant légal
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Patricia CEREIJO , présidente de l'ATSCAF Vendée
- Marie-Claude GYPTEAU organisatrice

ARTICLE 3 – Déroulement de la compétition

PHASE DE POULES (JOURNÉE DU 7/09/2024)

Les équipes seront réparties dans des poules de 4 équipes (ou poules de 3 selon le nombre total d'équipes inscrites, en cas d'inscription de plusieurs équipes d'une même section locale, celles-ci ne pourront se retrouver dans la même poule).

Un tirage au sort informatique désignera les premières confrontations au sein de chaque poule. Les deux équipes qui auront gagné 2 parties (en passant par un repêchage éventuel) poursuivront dans le CONCOURS A sous un format à élimination directe.

Les deux autres équipes seront reversées dans le CONCOURS B sous un format à élimination directe.

PHASE FINALE A ELIMINATION DIRECTE (JOURNÉES DES 7/09/2024 et 8/09/2024)

A l'issue des parties jouées en poule, la compétition se poursuivra avec le déroulement des parties dans un format à élimination directe pour le CONCOURS A et le CONCOURS B.

Les quarts de finale, demi-finales et finales ayant lieu obligatoirement la journée du 8 septembre 2024.

TOURNOI CONSOLANTE

Pour les équipes non qualifiées en 1/4 de finale, une consolante à élimination directe pourra avoir lieu le 8/09 dans la matinée.

ARTICLE 4 – Règles de la Pétanque

Le trophée se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Chaque équipe a droit à 1 remplaçant (celui-ci pourra rentrer en cours de partie et y restera jusqu'à la fin de la partie, après en avoir averti l'arbitre.).

Un arbitre officiel sera présent pendant toute la durée de la compétition.

ARTICLE 5 – Conditions de participation

* Le Trophée National de pétanque est ouvert à tous les agents financiers et ayants-droits à jour de leur cotisation ATSCAF 2023/2024 de l'association choisie pour participer.

* Une équipe ne pourra comprendre qu'1 ayant-droit maximum (conjoint ou enfant).

* Chaque compétiteur devra envoyer au secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale une copie de sa licence de la fédération (Fédération Française du sport pratiqué), ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pétanque y compris en compétition.

ARTICLE 6

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des sports au maximum 15 jours après la compétition.

ARTICLE 7 – Organisation de l'évènement

La compétition aura lieu au boulodrome d'AIZENAY place de la Résistance le samedi 7 septembre 2024 à partir de 08h00. L'ensemble des repas et le vin d'honneur seront servis à la salle Georges HILLAIRITEAU à Aizenay.

1) Engagement

Le comité d'organisation limite l'inscription à 64 équipes (une seule par ATSCAF locale, les équipes pouvant être mixtes ou exclusivement féminines sachant qu'il n'y aura pas de compétition exclusivement féminine). Si ce nombre n'est pas atteint une ATSCAF locale pourra alors engager une seconde voir une troisième équipe.

2) Comité d'organisation

Le Comité d'organisation précisera les conditions de déroulement de la compétition. La carte ATSCAF de chaque participant, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) sera demandée lors de l'accueil.

3) Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix .

ARTICLE 8

Chaque participant s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 9

Les réclamations devront être introduites auprès du Comité d'organisation, dans l'heure suivant la publication des résultats.